



DEVELOPPEMENT DURABLE VITIVINICOLE : ETAT DES LIEUX INTERNATIONAL STRATEGIQUE ET REGLEMENTAIRE

Pierot Isabelle. (1), Rochard Joël. (2)

(1) et (2) : IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin), Pôle National Développement Durable

17, rue Jean Chandon Moët – 51200 Epernay, France.

isabelle.pierot@vignevin.com

joel.rochard@vignevin.com

Thème 3 : Economie et droit.

Sous thème : 3. *Législation* : entre tradition et innovation dans la viticulture.

RESUME :

La législation s'étend désormais à pratiquement l'ensemble des techniques de la filière vitivinicole, essentiellement dans un contexte de préservation de l'environnement et de ses ressources. D'autre part, le développement durable, aujourd'hui devenu outil de communication, reste l'enjeu majeur de la viticulture et de l'œnologie. C'est pourquoi l'IFV a ressenti le besoin d'établir un état des lieux des avancées du développement durable vitivinicole international, afin d'étudier la stratégie des différents pays. L'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Californie, la Suisse, le Chili et la France (Europe) ont été sélectionnés parmi les vignobles mondiaux. Une analyse des diverses actions a été notamment réalisée, en liaison avec des contextes-pays différents et souligne la diversité des méthodes, conduisant à des stratégies nationales diversifiées. La plupart des guides et cahiers des charges, font l'objet d'un processus d'évaluation multicritères, associés au domaine alimentaire.

ABSTRACT:

Nowadays, legislation extends to almost all techniques of the wine industry, mainly in the context of saving the environment and its resources. On the other hand, sustainable development, now become a communication tool, remains the major challenge of viticulture and enology. This is why the IFV felt the need to take stock of the current situation and assess the latest developments and achievements in international sustainable wine industry. South Africa, Australia, New Zealand, California, Switzerland, Chile and France (Europe) were selected from vineyards around the world. An analysis of the various actions was carried out in particular in conjunction with different countries and contexts, emphasizing the diverse methods, leading to independent national strategies. Most guides and specifications are subject to a process of multi-criteria evaluation, associated with the food industry.

INTRODUCTION:

Comme toute activité humaine, la viticulture et l'œnologie sont à l'origine d'impacts pour l'environnement. Désormais la législation, les outils financiers de ce secteur s'étendent à l'ensemble des techniques de la filière : effluents de caves, homologation de produits de protection de la vigne, pollution des milieux aquatiques créée par l'utilisation de pesticides, gestion des déchets, impact sur l'effet de serre, sécurité, santé... et probablement très prochainement, qualité de l'air et biodiversité. La Commission Mondiale pour l'Environnement et le développement de l'ONU a élaboré le concept de développement durable : « Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins ». Pour ce faire, il est devenu indispensable de mener des stratégies de conservation des ressources naturelles et des actions dans les domaines sociaux et économiques.

Parallèlement, le développement durable est un enjeu majeur de la viticulture dont il est important d'assurer la promotion, sur la base de la résolution de l'OIV, tant vis-à-vis des professionnels que du grand public, ainsi que d'en assurer la communication. Aujourd'hui, le consommateur réclame un produit aux multiples qualités ; économiquement accessible, qualitatif, sain, sûr et respectueux de l'environnement lors de son élaboration. La filière vitivinicole doit s'y conformer. L'affichage environnemental des vins et spiritueux, actuellement en cours de définition, s'intègre dans cette problématique.

MATERIEL ET METHODES :

Face à cette problématique, le Pôle développement durable de l'Institut Français de la Vigne et du vin a ressenti ce besoin d'établir un état des lieux des avancées du développement durable vitivinicole mondial, afin d'étudier la stratégie des différents pays. La Californie, le Chili, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Suisse et l'Europe-France ont donc été ainsi sélectionnées parmi les principaux vignobles. Une analyse des diverses actions, en liaison avec le contexte des différents pays, a été notamment réalisée. L'inventaire a consisté, dans un premier temps, à réaliser un état des lieux mondial du développement durable vitivinicole, à partir des sites Internet des différentes organisations mondiales, des articles et ouvrages, ainsi que des contacts directs, comme ce fut le cas pour la Suisse, la Californie et l'Australie. Ce travail, au delà des nombreux échanges liés notamment à divers projets européens, est également le point de départ d'un réseau international thématique, matérialisé par une plate-forme ressources, rassemblant les travaux des différents chercheurs mondiaux.

RESULTATS ET DISCUSSION :

I. Afrique du Sud :

En Afrique du Sud, les lignes de conduites sont basées sur le respect de l'environnement, tout en préservant la rentabilité financière. L'**IPW** (Integrated Production of Wine) a adopté une stratégie complète comprenant l'ensemble des aspects depuis la production de raisin jusqu'à l'élaboration du vin. Actuellement, 97% de la production en AOC est certifiée par

l'IPW et doit porter le logo « Figure 1 », obligatoire pour l'exportation et assurant de la traçabilité du produit. Dans le milieu vitivinicole, il est ressenti comme un challenge motivant et non contraint, puisque les coûts supplémentaires engendrés sont compensés par le développement des ventes....

Le système est lié avec la BWI (Biodiversity and Wine Initiative), organisation dont le but est de minimiser la menace des espèces endémiques et de contribuer à la viticulture durable. BWI est **elle-même liée à l'ONG international WWF** (World Wildlife Fund), dans une région listée au patrimoine mondiale de l'UNESCO où la biodiversité sert à mieux gérer les désastres environnementaux et écologiques, tels que les inondations, la sécheresse, l'érosion, les incendies, etc. En 2014, le Cap de l'Ouest devrait dépasser la demande en disponibilité en eau...



Figure 1 : Etiquette apposée sur les vins AOC.

BWI et IPW constituent ensemble le SWSA (Sustainable Wine South Africa).

II. Australie et Nouvelle Zélande :

L'Australie et la Nouvelle Zélande ont une conception différente du développement durable, parce qu'un contexte également très différent et un système libéral de plantation très industrialisé qui engendre des vignobles importants et très mécanisés.

En Australie, le mode de vie contribue à des impacts carbonés élevés par habitants. Par ailleurs, le pays se trouve face à d'importants problèmes environnementaux (*déclin des récifs coralliens, salinisation des cours d'eau, extinction des mammifères résultant de l'introduction d'espèces étrangères au continent, surpêche, etc.*), dans des conditions climatiques rudes. Aussi, quelques grands groupes s'imposent et contrôlent presque totalement la production (3 marques : 78% de la production). Le gouvernement vient de prendre l'engagement de réduire ses émissions GES de 5% d'ici 2020, l'environnement et le développement durable font partie des priorités d'investissement de la **GWRDC (Grape and Wine Research and Development Corporation)**. Ses principales clés stratégiques reposent essentiellement sur **l'irrigation raisonnée et la gestion des sols** (surveillance de la composition du sol : salinité/concentration en Sodium).

En Nouvelle-Zélande, Le programme carboNZero a été mis en place, ainsi qu'en Australie : Les émissions de GES sont mesurées, gérées et atténuées... par l'achat de crédits carbone de compensation (*Construction et aménagement d'étangs, régénération de forêts, énergies renouvelables, moutons qui paissent dans les rangs de vigne, ...*).

CarboNZero : Premier programme de certification accrédité au niveau international concernant la réduction de gaz à effet de serre, selon la norme ISO 14065 révisée en 2013, incluse dans l'ISO 14000 Management environnemental.

III. Californie :

En Californie, où la viticulture a été introduite vers 1850, par des moines franciscains, de grandes « wineries » ont fait leur apparition dès la fin des années 60. L'essor de 1990 à vu leur nombre multiplié par deux. En matière d'environnement, la Californie se trouve au sein d'un pays qui se situe au 2^{ème} rang des plus gros pollueurs de la planète ! Aussi, depuis 2003, le **Wine Institute et la California Association of Winegrape Growers** ont développé un partenariat et créé le **California Sustainable Winegrowing Alliance**. Un **code de viticulture durable très détaillé** (*plus de 500 pages*) a été rédigé, incluant photos et schémas. Il comprend **227 fiches pratiques et 4 catégories** correspondant à des degrés de certification différents. Il est plus ou moins équivalent à la norme ISO 14000.

Par ailleurs, la mise en place d'incitations financières de l'Etat pour les constructions de cave à haute efficacité énergétique a notamment permis de réduire un bilan carbone élevé.

Enfin, le développement d'une certification, telles CCOF ou Live, est une réponse à la demande de l'industrie du vin qui a identifié un besoin d'approfondir ses pratiques de développement durable, ainsi que de chercher des moyens de réduire les coûts. (*2160 exploitations biologiques certifiées CCOF dans 34 états et 4 pays*).

IV. Suisse :

La Suisse a développé très tôt un système modèle de viticulture intégrée, s'appuyant sur les principes de l'Organisation Internationale de Lutte Biologique et Intégrée. Les agrobiologistes de l'OILB ont pour objectif la Lutte intégrée pour la protection sanitaire, reposant sur une intégration de tous les moyens agronomiques permettant de préserver l'équilibre de l'agro écosystème et de la santé globale du végétal cultivé. Depuis quelques années, **Vitiswiss** souhaite renforcer son **Label Vinatura** (*Certification multicritères à haut niveau d'exigence, mais pas de notation graduelle...40% de la surface viticole en 2011*) en associant les composantes du durable : gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets et la réduction de l'impact sur l'effet de serre. Par contre, le vignoble suisse est constitué de nombreuses petites, à très petites structures, ce qui rend plus difficile la gestion durable des caves. L'Agroscop de Changins, en partenariat avec ecoLive, spécialiste du management environnemental assurent l'opérationnel de la démarche.

V. Chili :

La particularité du Chili est d'être un pays longiligne, comprenant une large palette de latitudes et de climats différents, isolé de ses voisins par des barrières naturelles (Pacifique, Cordillère des Andes, désert d'Atacama au Pérou...), grâce auxquelles il s'est protégé du fléau du phylloxéra lors de l'invasion de la fin du 19^{ème} siècle. De ce fait, il a pu conserver de nombreux cépages en pieds francs, dont le fameux Carmenère (cv) *Vitis vinifera*, originaire du bordelais, devenu le fleuron national. Aussi, le « **Wine of Chile** » a ressenti récemment la nécessité de créer son code de durabilité et son seau « Figure 2 », dans le but de renforcer son image et de gagner en compétitivité, plus particulièrement aux USA, au Royaume-Uni et dans les pays nordiques. Un code comprenant 17 points critiques supervisés, dans le cadre d'un

ensemble de 119 critères au total (Seuls ceux ayant atteint 60% sont certifiés) et divisé en trois codes :

- **le vert** pour les pratiques viticultrales : **Vineyard**, axé sur les ressources naturelles, l'irrigation, le traitement des maladies, la protection et la nutrition du sol, la biodiversité,
- **le rouge** pour les pratiques œnologiques : **Winery**, axé sur l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et le recyclage des déchets,
- **l'orange** pour les pratiques sociales : **Community**, axé sur l'éthique, les conditions de travail, la qualité de l'air, le marketing et la consommation.



Les codes rouge et orange n'ont vu le jour que depuis 2012.

Figure 2 : Sceau du durable au Chili.

V. France : La communication en matière de Développement durable vitivinicole

A l'initiative de groupes de viticulteurs, de relais en amont ou en aval de la filière ou de structures professionnelles, différentes démarches ont été engagées :

- **Terra Vitis** : Née dans la région du Beaujolais en 1998, cette association s'est progressivement développée dans d'autres régions viticoles françaises (Val de Loire, Rhône-Méditerranée, Bordeaux). L'originalité de la démarche de viticulture intégrée repose sur un double contrôle) qui permet de vérifier le respect du cahier des charges par l'exploitant :
 - Contrôle interne par un technicien du groupement ou un conseiller viticole.
 - Contrôle externe par un organisme indépendant des exploitations et des structures de coordination.

Par cette organisation, l'association gère une marque privée TERRA VITIS valorisée par le biais de macarons, étiquettes, vignettes, cf. « Figure 3 ».



Figure 3 : Logo Terra Vitis.

- **Vignerons en Développement Durable** : Concernées par l'avenir de la Terre, la préservation des terroirs et la durabilité du métier de viticulteur, 17 caves coopératives de plusieurs régions (Bourgogne, Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc Roussillon, Pays de la Loire) se réunissent autour d'une charte collective spécifique au secteur viti-vinicole reposant sur 37 engagements comprenant quatre axes :
 - Gouvernance et Pratiques Managériales
 - Performance économique
 - Responsabilité sociale et territoriale
 - Responsabilité environnementale

Face aux défis du monde agricole, chacune a su mettre en place des actions garantissant la **qualité des produits dans le respect des personnes et de l'environnement.**

Figure 4 : Logo VDD.



▪ **Initiatives professionnelles régionales :**

Conscientes des enjeux environnementaux, certaines structures professionnelles régionales (syndicats, interprofessions) ont souhaité établir un cadre relatif à la production raisonnée. Ces travaux sont bien souvent l'aboutissement de suivis d'exploitations pilotes qui ont permis de cerner les points critiques et d'apprécier les contraintes de mise en œuvre.

▪ **Certification environnementale :**

Le décret et les deux arrêtés présentant les modalités de la certification environnementale des exploitations agricoles sont parus le 21 juin 2011. Cette démarche de certification a été décidée lors du Grenelle de l'environnement. Elle s'adresse à toutes les exploitations agricoles et viticoles. La démarche est progressive avec 3 niveaux d'application.

- Niveau 1 : *pré-requis pour accéder à la démarche. Les points du niveau 2 sont évalués, sans pour autant être conformes.*
- Niveau 2 : *référentiel comportant des obligations de moyens autour de quatre thématiques : biodiversité, utilisation des produits phytosanitaires, fertilisation, gestion de l'eau.*
- Niveau 3 : *Ce niveau permet d'obtenir la certification environnementale HVE.*

▪ **Affichage environnemental :**

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) ont été mandatées par les Pouvoirs Publics pour élaborer un **référentiel de bonnes pratiques « visant à guider l'affichage des informations environnementales sur les produits », le référentiel BP X30-323 (juillet 2008).**

Cet affichage est établi par une **méthode multicritères d'évaluation environnementale : l'Analyse de Cycle de Vie (ACV).** Cette méthode permet d'appréhender la problématique « Développement Durable » sous l'angle strict de la sphère « Environnement ». Elle est normalisée depuis 1997 avec la série des normes ISO 14040, et révisée en 2006. La base d'une analyse de cycle de vie (ACV) des produits alcoolisés est simplifiée à un nombre restreint d'indicateurs:

- Effet de serre (obligatoire pour tous les produits)
- Qualité de l'eau (eutrophisation, utilisation de pesticides)
- Consommation d'eau
- Biodiversité (indicateur pertinent en cours de validation).

VI. Synthèse comparative internationale :

Une enquête comparative traitant du « **Développement durable dans les vignobles mondiaux** » a été réalisée **par Grégory V. Jones, présentée lors de l'Assemblée générale de l'OIIV à Porto en 2011.** Elle a été réalisée sur la base d'un questionnaire. 1305 exemplaires ont été remplis sur Internet, par plus de 25 pays (68% de viticulteurs et d'œnologues). Il en est ressorti que les pays les plus préoccupés par le problème de la durabilité soient : la Nouvelle-Zélande (68%), les USA (43%), l'Europe (35%) et l'Argentine/Chili (29%), bien que les éléments principaux d'amélioration de la durabilité aient été jugés différemment en fonction du contexte des pays. Enfin, 89% pensent qu'il est

important de suivre un modèle de développement durable, dont 100% des Néo-zélandais. On constate donc une différence intéressante entre les pays/régions en fonctions du contexte local et de leur état d'avancée en matière de développement durable. **Il est donc important de prendre la viabilité économique comme aspect essentiel de la durabilité dans le futur.** Enfin, trois principaux types d'avantages ont été identifiés : Coût réduit des intrants, amélioration de la qualité des vins et de l'état sanitaire du vignoble, conformité aux réglementations environnementales.

CONCLUSION :

Cette étude traduit donc une différence notoire entre les vignobles européens et ceux du nouveau monde, pour lesquels les enjeux d'exploitation privilégient les attentes des consommateurs de plus en plus sensibles à la préservation de l'environnement (pays nordiques, Grande-Bretagne, Etats-Unis et Canada notamment). L'état des lieux souligne la diversité des méthodes. Globalement, la viticulture, dans son approche intégrée, a souvent constitué le fondement élémentaire des stratégies nationales ou régionales différentes, en fonction des contextes, et conduit à une stratégie souvent associée à l'export, comme en Afrique du Sud, ou encore à des ONG, comme en Californie. Les enjeux plus récents, liés notamment, à l'utilisation de l'eau, l'effet de serre, la gestion des déchets, s'intègrent progressivement dans les cahiers des charges internationaux. La biodiversité est également un thème émergent des stratégies de la production durable. La plupart des guides et cahiers des charges, font l'objet d'un processus d'évaluation multicritères, dont certains, associés au domaine alimentaire (*Réglementation des produits phytosanitaires, formation des professionnels (décideurs et acteurs)*) s'intègrent également dans ces démarches. Différentes approches, dans les pays anglo-saxons notamment, associent une dynamique de communication, par le biais de sites Internet et d'outils adaptés. En effet, le contexte du marché actuel et l'importance de leurs exploitations les a obligés très tôt à tenir compte de l'environnement pour atteindre les objectifs fixés. En croissance constante depuis vingt ans, les vins du Nouveau Monde s'imposent sur le marché, grâce non seulement à leur compétitivité, mais aussi en ayant su s'adapter rapidement aux problèmes environnementaux. Le point fort de ces pays est d'associer des conditions climatiques favorables et d'une grande régularité, de faibles coûts de production sur des surfaces viticoles gigantesques, à un packaging moderne et une réglementation plus souple. Résultat, leurs exportations explosent au milieu des années 1990, sur fond d'une mondialisation croissante et de la « parkerisation » de plus en plus influente, quand la France des millésimes et des 450 Appellations d'origine contrôlée (AOC) présente ses terroirs, au point de perdre le consommateur non-initié pour lequel la notion de viticulture durable est encore floue.

Actuellement, seules les certifications aux normes ISO sont universelles et de nombreux pays sont en démarche intégrée, considérant l'optimisation de la viticulture comme prioritaire (Directives de l'OILB), dont certains sont d'or et déjà, en marche vers le durable, bien que leurs préoccupations et priorités soient différentes, en fonction du contexte.

Globalement, les pays de l'Union Européenne, se situent plutôt dans des démarches régionales, également en fonction des particularités des régions viticoles et parfois privées, mais doivent également intégrer les cahiers des charges des appellations d'origine protégées. C'est pourquoi, il est généralement nécessaire de s'intégrer dans une démarche de groupe. En effet, la complémentarité entre les expériences et le renforcement des outils décisionnels (observation, données météo, modélisation, etc.) sont autant d'éléments permettant de prendre

en compte les impératifs environnementaux des exploitations viticoles. Parallèlement, l'approche en réseau permet de conforter avec plus de sérénité les choix, de concrétiser des démarches collectives parfois indispensables (confusion sexuelle, aménagement des coteaux, gestion des déchets, conception des caves) et, dans certains cas, de bénéficier de l'aide d'un conseiller, dédié partiellement ou totalement au groupe. Au final, comme le souligne G. V. Jones : « *C'est le consommateur qui, par ses choix de consommation, influence l'activité des entreprises et leur impact sur l'environnement.* ».

REMERCIEMENTS :

Nos remerciements à toutes les personnes ressources avec lesquelles nous avons établis des contacts et plus particulièrement Mrs Linder, Jermini, Moretti et Viret (Suisse), Mmes Francioni (Californie) et Santiago (Australie).

BIBLIOGRAPHIE :

Livres : ROCHARD J., 2005. Traité de viticulture et d'œnologie durables. Collection Avenir Œnologie.

Articles : Gregory V. Jones, 2011. Department of Environmental Studies, University of Southern Oregon, article pour l'OIV à Porto.

Viti : de la vigne au vin – Juillet-Août 2009, N° 353 et Février 2012, N° 377.

Panigal L., Descôtes A., Moncomble D., Le Vigneron Champenois, Décembre 2008, N°11.

Irina Santiago, et etc., 2012. School of Agriculture, Food and Wine; University of Adelaide: "Sustainability in viticulture: assessment and adoption", Wine & Viticulture.

Internet :

Afrique du Sud : <http://www.viteff.com/Workshop-IFV> ; <http://www.allisonbonnett.com/>

Californie : <http://www.asev.or>, <http://www.ccof.org>, <http://ajeonline.org>, <http://www.sustainablewinegrowing.org/publications.php>

Australie : www.gwrdc.com.au

Nouvelle-Zélande: <http://www.yealands.com/>, <http://wineinf.nzwine.com/swnzabout.asp>, <http://www.carbonzero.co.nz>, <http://www.youtube.com/watch?v=KMJ08G3uAoI>

France-UE : <http://www.viteff.com/Workshop-IFV>, <http://www.terravitis.com>, <http://www.lavigne-mag.fr/actualites>, <http://www.afnor.org>, <http://legrenelle-environnement.fr/ENERGIE-Developpement-de-l-eolien.html> <http://v-dd.com/>

Suisse : <http://www.vitiswiss.ch>, <http://www.vinatura.ch>, <http://www.ecolive.ch>, <http://www.blw.admin.ch>.

Chili : <http://www.winesofchili.org>.